

Applicabilité de la mixité sociale dans le logement, entre tensions politiques et faisabilité technique

Irina MOTEL, ENTPE, Aménagement et politiques urbaines

Sujet :

La mixité sociale est au cœur de la politique française du logement depuis plus de 20 ans. Elle est apparue dans le contexte législatif avec la Loi d'Orientation pour la Ville en 1991, appuyée par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) en 2000 et à nouveau avec la loi Duflot en 2013. Elle est questionnée par le milieu scientifique, difficile à définir, mais semble faire consensus au sein du milieu politique. Il existe pourtant toujours des communes n'appliquant pas cette politique, étant carencée au titre de l'article 55 de la loi SRU.

Le débat qui concerne ce principe dure et ne semble pas s'être attendri avec les années. Dernièrement, lors de l'examen du projet de loi ELAN, un article de 3 lignes évoquait le sujet SRU, il a suscité 2 journées de débat à l'Assemblée Nationale en première lecture. Les discours portent sur des oppositions idéologiques et méthodologiques qui ont plus ou moins un écho à l'échelle locale. Il y a une évolution du débat, des continuités et des différences que nous chercherons à mettre en évidence dans ce travail. Ce sujet pose aussi le regard sur la relation entre les collectivités et l'Etat et l'opposition des légitimités locale et nationale.

Problématique :

Pourquoi le débat sur l'applicabilité de la mixité sociale semble récurrent voire immuable et quels enjeux soulève-t-il ?

Méthodologie :

Les ressources utilisées seront une campagne d'entretiens auprès des services de la commune de Levallois-Perret et des services de l'Etat ainsi que les discours prononcés à l'Assemblée nationale lors de la première lecture du projet de loi SRU et de l'article 46 de la loi ELAN portant sur le système SRU.

Sur la base des données reçues, la méthode utilisée a été de cartographier les arguments et savoirs mobilisés en séance publique à l'Assemblée nationale selon les deux temporalités et dans un second temps d'analyser les enjeux de terrains, leurs échelles et leurs registres. Ainsi des différences et des similitudes ont été mises en évidence. Pour tenter d'expliquer les observations faites, les contextes législatifs, sociaux, politiques et administratifs de 2000 et 2018 sont étudiés et mis en comparaison.

Principaux résultats :

La politique de mixité sociale défendue par la loi SRU n'est pas une évidence pour le milieu scientifique mais l'est pour le milieu technique et politique. C'est un sujet sensible politiquement qui a vu beaucoup de modifications sans toutefois toucher l'esprit de la loi. Les difficultés d'applications de celle-ci obligent la réflexion et les modifications. Actuellement, la date butoir de 2025 pour atteindre les 25% pose un problème car augmente les objectifs qui deviennent incroyablement élevés à la vue de la production actuelle mais le pas politique est difficile à faire.

Le débat au sujet de la mixité sociale reste vif même après 18 ans. Les partis se confrontent sur des arguments méthodologiques comme idéologiques qui ont évolués avec le temps et les informations dont ils disposent. Nous pouvons remarquer que certains éléments font écho à la réalité de terrain mais que d'autres comme le poids sur le dynamisme économique des communes, les attributions, ne font pas débat alors qu'il y aurait matière à créer de nouveaux arguments pour ou contre le système SRU.

Tableau récapitulatif les arguments des députés

DROITE	GAUCHE
Promouvoir l'accession à la propriété et le parcours résidentiel	Construire plus de logements sociaux
La mixité ne doit pas être imposée, le quota est vide de sens	Lutter contre la ségrégation sociale
Prendre en compte tous les types de logements sociaux (intermédiaires, privés, non locatifs)	Conserver l'esprit initial de la LOV
Prendre en compte les particularités locales	Les 2/3 des français sont éligibles au logement social
Droit de libre-administration des collectivités, rechercher un partenariat plutôt qu'imposer une contrainte	La contrainte est nécessaire pour contrer l'égoïsme de certaines communes qui ne font pas et ne veulent pas faire de logements sociaux
Attention à la bétonisation et à la réalisation en quantité sans qualité (grands ensembles)	Des problèmes qui ne se posent pas pour le logement privé se posent pour le logement social
Prendre des mesures contre les communes qui font trop de logements sociaux également	La loi SRU, un totem à ne pas toucher
Contre le centralisme	Mesures punitives contre les maires « mauvais élèves »
Pour la mixité	

Les évolutions du débat autour de la mixité sociale et de l'imposition d'un quota de logements sociaux s'expliquent par un changement de composition de l'Assemblée, l'évolution de la crise du logement, l'utilisation d'évaluations du système SRU et le contexte législatif différent. L'opposition droite/gauche, quoique remise en question, reste présente sur ce sujet et les référentiels qui guident les argumentaires des députés n'ont pas changé. Ce débat questionne également le rapport entre l'Etat et les collectivités, ce qui est à mettre en relation avec la crise sociale actuelle.